

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_03-DE
Reçu le 23/03/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Sylvie REVERDY,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 9 mars 2023

AR Prefecture006-210600110-20230316-160323_03-DE
Reçu le 23/03/2023COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21 et L2343-1,
Vu le budget principal de l'exercice 2022,
Vu l'avis de la commission des finances du 08 mars 2023,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Il est rappelé qu'en vertu de L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et si le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote ».

Les résultats du compte administratif du budget communal de l'exercice 2022 se présentent de la manière suivante :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 425 733,87		4 291 406,01
Opérations de l'exercice	1 934 407,53	2 737 802,43	9 199 611,28	11 501 462,56
TOTAL	1 934 407,53	5 163 536,30	9 199 611,28	15 792 868,57
Résultat d'exécution		3 229 128,77		6 593 257,29
Restes à réaliser	338 339,20			
RÉSULTAT CUMULE		2 890 789,57		6 593 257,29

Après que Monsieur le Maire se fut retiré,

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_03-DE
Reçu le 23/03/2023



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

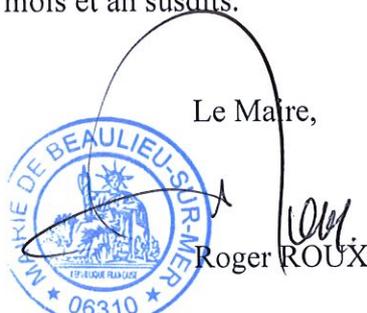
A LA MAJORITE, PAR 21 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme
Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON)

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget communal de l'exercice 2022,
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE ET VOTE les résultats définitifs tels que résumés,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_03-DE
Reçu le 23/03/2023

